

Réf: Dossier N° 132082

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LE PROFESSIONNEL DE LA COPROPRIETE EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « PROCOP-CI S.A.R.L »

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN COCODY RIVIERA
PALMERAIE CITE GENIE 2000 VILLA 148, Lot 148, Ilot 148

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE PROFESSIONNEL DE LA COPROPRIETE EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « PROCOP-CI S.A.

R.L »

Objet : En général

L'administration, la gestion, la représentation légale et l'accompagnement de syndicats de copropriété agréés. La société par ses activités, contribue à accompagner le développement local décentralisé des collectivités en Côte d'Ivoire.

En particulier

- la gestion administrative, la gestion budgétaire, comptable et financière et patrimoniale du syndicat de copropriété ;
- la perception (encaissement, recouvrement) des charges des copropriétaires, l'archivage et la conservation de tous les documents relatifs à la copropriété ;
- l'élaboration et la mise à jour des décomptes individuels de charges de chaque copropriétaire ;
- la tenue et le suivi des états budgétaires, comptables et financiers et du patrimoine du syndicat ;
- l'identification et la gestion du patrimoine et des infrastructures du syndicat de copropriété ;
- l'établissement et la publication des comptes de gestion en assemblée générale conformément aux dispositions du règlement de copropriété.

Et par ailleurs,

- le conseil en création et organisation de syndicats de copropriété ;
- le conseil en élaboration et suivi des règlements de copropriété ;
- la proposition et/ou le suivi de projets de développement local structurants et générateurs de revenus au profit des membres du syndicat et leurs collatéraux;
- l'encadrement à l'élaboration, le montage de projet structurant et l'accompagnement au démarrage post-crétation ;
- la recherche de financements et le coaching.

En somme, toutes activités ou missions à réaliser par un contrat de mandat passé entre le syndicat de copropriété et le syndic gestionnaire agréé.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- passer des contrats de service avec des sociétés étatiques ou privés de prestations intervenant dans les domaines suivants :
 - la sécurité ;
 - l'entretien de l'environnement et l'aménagement et la création des espaces verts ;
 - l'entretien et la réhabilitation des infrastructures ;
 - les prestations de services divers mutualisés (ressources techniques) à la personne ;
 - la distribution d'eau potable, la fourniture d'électricité, de téléphone et d'internet ;
 - la formation des personnels et des membres du syndicat
- faire des acquisitions, de la location ou vente de tous biens meubles et immeubles ;
- emprunter auprès des personnes morales ou physiques et auprès des établissements financiers, bailleurs institutionnels ;
- prendre en location gérance, tous fonds de commerce ;
- prendre des participations dans toute société existante ou devant être créée.

Et plus généralement :

- Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la promotion, l'extension ou le développement.

Capital social 1,500,000 F CFA divisé en (150.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 150 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Bingerville, ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE CITE GENIE 2000 VILLA 148, Lot 148, Ilot 148

Dirigeant(s) : M ANIDIE ODÉOURI LAURENT ASSOMPTION (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07208 du 10/08/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°36037/GTCA/RC/2022 du 10/08/2022

